

Bureau du 14 novembre 2017
Compte rendu de séance

Présents :

Mrs Michel Rochet, Jean Charles Koehren, Henri Ogier, Alain Bigueur, Philippe Brochet, Etienne Rougeaux, Bernard Fraizier, Henri Alixant, Jean Théry
Mmes Virginie Pate, Christine Guyot.

Excusés : Bernard Fraizier

Pour avis technique : Rémi Gauthier, Thomas Millet, Julie Camelot

1- Présentation du Rifseep

Thomas Millet et Julie Camelot présentent l'application du RIFSEEP au sein de la CCVA.

Rappels généraux

Il est rappelé que chaque agent est rattaché à une filière et relève d'une catégorie A, B ou C. Chacun relève d'un cadre d'emploi, d'un grade et d'un échelon.

Éléments obligatoires de la rémunération

La rémunération est un droit après service fait pour les agents. L'indice majoré permet de calculer la paye brute des agents.

Les autres éléments obligatoires sont

- Le SFT (Supplément Familial de Traitement)
- La NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)
- L'indemnité de résidence (la CCVA n'est pas concernée).

Éléments facultatifs : le régime indemnitaire

Le RI est un complément de rémunération et a un caractère facultatif. Il est attribué par délibération et soumis à arrêté individuel pour chaque agent.

Le RIFSEEP :

Le RIFSEEP se substitue aux anciens régimes indemnitaires. Auparavant, il y avait une série de primes qui sont remplacées maintenant par 2 types de primes au sein du RIFSEEP:

- IFSE (Indemnité de Fonction, Sujétions et Expertise) : indemnité principale versée mensuellement ;
- CIA (Complément Indemnitaire Annuel): versé annuellement.

L'IFSE valorise les fonctions et l'ensemble des parcours professionnels des agents. Il est fixé selon le niveau de responsabilité. Il doit s'appuyer sur les critères professionnels et l'expérience professionnelle. Les critères professionnels sont fixés par groupes de fonctions.

Le CIA tient compte de la valeur professionnelle de l'agent, et est versé annuellement. Il est lié à l'entretien professionnel.

En année 1 du RIFSEEP, il y a maintien du niveau de rémunération des agents.

A ce jour, on ne connaît pas encore les données pour les ingénieurs, les EJE et la filière culturelle.

Pour le Val d'Amour, il est proposé d'indexer les primes sur les présences effectives des agents, et els primes seront déduites au-delà de 5 jours d'absences annuelles.

Nous avons travaillé avec le CDG et certains points juridiques ont été validés par les services de SVP.

Le projet de RIFSEEP sera soumis à délibération du prochain conseil communautaire.

2- Projet siège

Le projet de siège au stade APS est présenté aux membres du bureau. Les remarques sont les suivantes :

- Il faut faire attention au bois en façade qui vieillit mal, surtout exposé sud-ouest ;
- Dans l'implantation, le côté esthétique devrait se trouver du côté route, avec un accès orienté en ce sens. A minima, la façade côté rue devrait être retravaillée afin de rendre le bâtiment plus attractif (par exemple sur le principe de la commanderie avec les filins végétalisés).
- La résille en façade est trop normée et régulière
- Nécessité d'un débord de toit
- Voir s'il y a possibilité d'étudier un système de chauffage air / air : les baisses de nappes peuvent générer des difficultés dans certains cas de géothermie.

Le bâtiment sera équipé de 140 m² de capteur en toiture.

3- Point sur les dossiers en cours

Enfance Jeunesse

- Pour la **rentrée scolaire 2018**, les écoles ne nous ont pas fait remonter les souhaits en matière d'organisation scolaire. Visiblement, peu d'écoles resteront à 4,5 jours à part Port Leney/Pagnoz.
- Sur les **accueils** : Un certain nombre d'accueils voient leurs effectifs progresser. C'est le cas de Mouchard, Chatelay et Cramans. A Mont sous Vaudrey, l'augmentation d'effectifs est très importante, et les enfants de CM1 et CM2 iront déjeuner à Bans. L'autre option était de refuser les enfants. Il y a encore une forte mobilisation de personnel via Tempo. Il faut être vigilant sur le nombre d'enfants et le nombre d'encadrants. Il peut peut-être y avoir des parents en soutien sur certains centres.
- **Secteur jeunes** : les travaux avec Territoires conseils se poursuivent les 6 et 7 décembre. Le collège veut organiser un forum des métiers, et Antoine propose d'organiser un atelier bois.
- **Crèche** : le taux d'occupation est bon. 19 enfants sont inscrits à ce jour. Il ne reste que de la place en accueil occasionnel. Le service sera fermé la semaine de Noël.
- **RAM** : le nombre d'assistantes maternelles est en baisse. Elles sont aujourd'hui 71 sur le secteur, et il y a de moins en moins de travail pour elles. Le niveau de fréquentation des temps de jeux et des animations est bon. Le partenariat avec la MSAP prend de l'essor.
- **Groupes scolaires** : il est bien préciser que les maires doivent se mettre d'accord avant toute décision. Sur le secteur de Chamblay, un projet de délibération a été transmis aux mairies concernées par la mairie d'Ecleux.

Par rapport au conseil communautaire du 6 novembre, il était souhaitable de retirer la délibération relative au groupe scolaire sur Chamblay dans la mesure où nous n'avions pas les délibérations des communes. La communauté de communes ne doit pas discuter du lieu d'implantation, mais prendre acte des décisions.

Au regard du nombre d'enfants et de l'évolution des effectifs scolaires, Le conseil communautaire statuera sur un engagement financier et matériel pour 4 groupes. Les communes seront dans ce cadre libres de s'organiser.

Il sera nécessaire d'étudier les coûts de fonctionnement et d'investissement. La notion de progression sur chaque groupe doit être prise en compte.

Il y a également d'autres questions, notamment de réorientation des bâtiments par exemple.

Proposition : une étude financière sera réalisée à partir du groupe qui se préfigure sur Chamblay, tant en charge de fonctionnement qu'en charge d'investissement. Pour ce faire, les communes concernées devront nous transmettre les éléments relatifs aux coûts de fonctionnement.

Finances

- Le prévisionnel financier qui a été présenté en bureau montre que la communauté de communes a une capacité d'investissement suffisante pour les projets à engager.
- Sur ce type de questions, il est demandé que soient transmis les éléments au bureau en amont des réunions.
- Au regard des éléments financiers et aux informations transmis aux élus depuis le début du mandat, la question de la transparence ne peut pas être remise en cause.

Assainissement et eau potable

- Sur l'ensemble des stations, il y a des problèmes de fonctionnement, notamment de déficit de productions de boues.
- Il est rappelé qu'une présentation des états des lieux sur l'eau potable et l'assainissement est nécessaire afin de faire un point précis sur les équipements et le fonctionnement de chaque secteur.

4- Divers

Pays Dolois :

L'assemblée générale du Pays Dolois a lieu demain 15 novembre. Un certain nombre d'évolutions sont proposées, notamment en matière de charges salariales et d'actions à conduire. Il semble nécessaire, avant toute décision de définir où l'on souhaite aller ensemble, et ensuite déterminer les moyens à mettre en œuvre.

Il semble que l'enjeu majeur est de monter un projet dans le cadre d'un futur programme Leader (ou toute autre démarche contractuelle).

Attribution de subvention

Le bureau valide l'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'Association pour la Diffusion des Connaissances en Géographie de Besançon. Cette subvention a vocation à couvrir les frais des étudiants de Master qui vont intervenir sur le Val d'Amour dans le courant du mois de novembre.

Tarifs enfance jeunesse

Le bureau valide les tarifs suivants

- Un coût de 40€ sera facturé aux parents des enfants qui ont participé aux activités du secteur jeunes en novembre.
- Conformément à une décision antérieure qui prévoit l'application d'un tarif complémentaire pour les sorties durant les périodes de congés, le bureau valide l'application d'un tarif supplémentaire de 2€ pour la sortie cinéma des vacances de Noël.

La séance est levée à 20h45

Le Président

Michel ROCHET